



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 16 juin 2008

Composition du bureau

Monsieur André Borgeaud, Président,
M. Jérôme Ischi, scrutateur et Mme Sandrine Berthoud, scrutatrice suppléante.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h15

* * *

Monsieur André Borgeaud, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, à Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. J.-D. Bonny, boursier communal, aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent.

Opérations préliminaires :

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 40 Membres excusés : Mme Von der Mühl Dominique et MM. Andrey Jean-Claude, Anger Michel, Cavat Joël, Cetrangolo Giovanni, Feijoo José, Gatto Antonio, Jaeger Roland, Python Gilbert, Zbinden Claude-Alain.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 avril 2008 :
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

Mme Isabelle Gay-Crosier désire un complément d'information concernant la gestion des déchets. En effet, il est noté que la Municipalité a opté pour le système de taxe forfaitaire proportionnelle plutôt qu'une taxe au sac. Mme I. Gay-Crosier demande « proportionnelle » par rapport à quoi ?

M. Yvan Rochat, Municipal, prend la parole et réexplique les 2 variantes proposées par Valorsa en précisant que cette taxe forfaitaire proportionnelle choisie par la Municipalité ne va pas amener de grands changements par rapport au système en fonction actuellement.

M. André Borgeaud, Président, signale que ce point fera vraisemblablement l'objet d'un règlement qui sera soumis au Conseil communal.

M. Y. Rochat, Municipal, confirme cette précision.

M. P. Zurbrügg revient sur le mot « proportionnelle ». Cela signifie que la taxe sera adaptée chaque année en fonction du coût des déchets.

La parole n'étant plus demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, communique les informations suivantes :

Tout d'abord, les dates des prochaines séances du Conseil communal sont fixées aux lundis 15 septembre 2008 et 8 décembre 2008.

- Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGDV) :

Suite à l'assemblée générale du 28 mai dernier, la commune de Penthaz est désormais membre de l'ARGDV, ceci dès le 1^{er} juillet 2008 et gratuitement jusqu'à la fin de l'année en cours. En effet, la démission à l'ARC (Association régionale de Cossonay) ne sera effective qu'au 31 décembre 2008.

- Pour faire suite aux demandes répétées de Mme Sandrine Berthoud concernant la visibilité d'accès et de sortie du chemin de Beau-Site, la seule amélioration obtenue en accord avec le gérant a été la coupe des thuyas à cet endroit.

- Concernant le contrat de prestations, celui-ci a été signé le 29 mai 2008. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 2008.

M. Parel, huissier de police, suivra un cours de police de la circulation au mois de novembre 2008 et sera dès lors en mesure de verbaliser les stationnements intempestifs.

- Le 5 avril dernier, la Municipalité a organisé une petite soirée officielle pour les remerciements et les «au revoir» à Mmes Turin et Guerry qui, a elles deux, totalisaient une cinquantaine d'années au sein de l'administration communale. A cette occasion, tout le personnel communal était convié.

- L'Association de la Maison de Paroisse s'est approchée de la Municipalité pour trouver une solution aux problèmes d'entretien du bâtiment. En effet, ce dernier a plus de 30 ans et aurait besoin de sérieux travaux d'entretien. Après avoir pris contact avec les Municipalités de Penthaz et Daillens, également concernées, la Municipalité de Penthaz a décidé de ne pas entrer en matière étant donné que le bâtiment appartient à l'Association de la Maison de Paroisse ; cependant, elle a proposé de le racheter au prix symbolique de Fr. 1.--.

- La cure a été rachetée pour répondre, à moyen terme, aux exigences de la loi sur l'accueil des jeunes enfants (LAJE) et au développement de la Commune. En collaboration avec l'EMS « La Venoge », désireux de construire des appartements protégés, la Municipalité a mandaté un architecte pour une étude de faisabilité.

- Restauration de l'Eglise catholique de la Sarraz :

Lors de la dernière séance des syndics du district de Cossonay, Monsieur le Préfet Jacques Bezençon, a remis à l'ordre du jour la restauration de l'Eglise catholique de La Sarraz. Ce sujet avait déjà été abordé en 2003, mais l'assemblée des syndics avait refusé d'entrer en matière. A ce jour, un nouveau Comité, représenté par les communes de Ferreyres, Cossonay, Eclépens et Penthaz, présidé par Mme Isabelle Hautier Charrotton, a été formé. Il y aura lieu de se déterminer quant à la restauration de cette Eglise. Le devis est estimé entre Fr. 200'000.-- et Fr. 600'000.-- selon les rénovations apportées.

- Le Conseil communal de Cossonay a accepté le préavis concernant l'aide financière pour le giratoire de la Gare à hauteur de Fr. 100'000.--.

La Municipalité de Cossonay a fait part de son mécontentement par rapport au changement de la signalisation à l'entrée du village de Penthaz et demande que :

- le panneau « Cossonay-Gare » soit remis au bas des côtes de Cossonay,

- la pose d'un panneau « Cossonay-Gare » pour le trafic en provenance de l'autoroute ou de Penthaz, tout ceci par souci de cohérence. Elle demande l'ouverture d'une discussion avec toutes les parties intéressées y compris pour le changement du nom de la gare.

M. Yvan Rochat, Municipal, renseigne l'assemblée sur le point suivant :

En tant que membre de la commission de gestion de l'AIEE (Association intercommunale d'épuration des eaux), M. Rochat signale que lors de sa prochaine séance du mercredi 18 juin 2008, celle-ci va proposer une augmentation des taxes. Ceci se justifie notamment par les futurs gros investissements prévus pour la station d'épuration.

M. Yves Jauner, Municipal, parle d'abord des jubilaires de la Commune.

Ont été fêtés : - 1 anniversaire de 90 ans.

- 1 anniversaire de mariage de 50 ans.

- 1 anniversaire de mariage de 60 ans.

Leurs noms paraîtront dans le prochain journal « Le Cancanier ».

- ASICoPe : un Pédibus sera à nouveau mis en place à Penthalaz pour la rentrée d'août. Les traditionnelles promotions auront lieu le jeudi 3 juillet 2008 à Cossonay. La Municipalité recherche toujours des patrouilleurs / patrouilleuses.
- Concernant les services publics, certains chemins pédestres sont désormais pourvus de poubelles avec distributeur de sacs pour le ramassage des crottes de chiens.

M. Michel Girod, Municipal, prend la parole pour informer l'assemblée des objets suivants :

- Modération de trafic : la Commission de modération de trafic s'est réunie début juin afin de finaliser le projet de ralentissement du chemin Rouge ; elle s'est rendue ensuite au chemin de la Vuy afin de procéder à certaines modifications de même qu'au chemin de Sauffaz. Ces corrections sont en cours. L'objectif final sera de légaliser le tout à l'automne, et ceci en adéquation avec les places de parc et le travail d'aide de police de M. Parel.

- Plan de zone - nouveau plan général d'affectation (PGA)
La Municipalité, en collaboration avec le bureau d'ingénieur mandaté, prépare le nouveau projet du règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions. Dans le courant du mois de juillet, le règlement ainsi que le plan de zone seront sous toit. Les propriétaires touchés par cette proposition seront à nouveau informés personnellement. Dès cet automne, une information ciblée sera dispensée, à l'issue de laquelle le projet sera remis aux autorités compétentes pour examen. Une information tout publique sera organisée en temps opportun.

- Service défense incendie et de secours.
A l'horizon 2008, sur la base d'une étude détaillée de la situation et d'un nouveau standard de sécurité cantonal, SDIS Evolution va procéder à la transition d'une organisation communale vers une organisation régionale de la défense incendie ceci en regard de la nouvelle loi sur la défense incendie et secours qui est actuellement en consultation au Grand Conseil.

Les objectifs généraux sont :

- Passer de 24 centres de renfort à 34 détachements de premiers secours.
- Le service de sapeurs-pompier sera fondé sur le volontariat.
- L'incorporation est déterminée par l'aptitude, la moralité et les besoins du SDIS. Les sapeurs-pompier doivent être âgés de 18 ans révolus, au moins.

Avec la nouvelle loi, la taxe d'exemption sera vraisemblablement supprimée. Concernant notre région, le futur SDIS région Venoge 7 sera composé des 27 communes à l'instar des communes de la protection civile. Le découpage sera identique pour la future région. Des informations plus détaillées parviendront en temps voulu.

M. Frédy Mast, Municipal, parle des affaires en cours suivantes :

- Le trottoir, situé en face de la propriété de M. Burnat, long d'une trentaine de mètres, est terminé.
- Les travaux en cours, situé au début du chemin de l'Islettaz en direction des anciennes Câbleries, ne concernent pas le giratoire. Il s'agit du renforcement de l'accès au site de Venoge-Parc, de la modification du bâtiment "Le Lavoir", de la création du passage sous route et de l'escalier tendant au Centre COOP. Ces travaux sont indispensables avant ceux du giratoire proprement dit.

M. Didier Chapuis précise que le propriétaire du foyer paroissial est la paroisse protestante.

M. André Borgeaud, Président, remercie la Municipalité pour ces informations. Il rappelle aux personnes qui rédigent les rapports des différentes Commissions, que ceux-ci doivent impérativement parvenir au Président du Conseil (év. à la secrétaire) 48 heures avant la séance du Conseil communal conformément à l'art.43 du règlement du Conseil communal.

Le Président clôt la discussion et passe à l'ordre du jour.
Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Rapport de la Commission de gestion concernant les comptes communaux 2007.
(préavis n° 33-2008)

M. Bernard Morel, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. André Borgeaud, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 33-2008, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- a) d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2007 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'617'084.81, avant les écritures finales ci-dessous ;
- b) d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 698'057.60 ;
- c) d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de CHF 900'000.- :
 - au fonds de réserve pour péréquation & facture sociale
 - au fonds de réserve pour perte s/débiteurs BC
 - au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA
 - au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique ;
 - au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules ;
 - au Fonds communal d'économie d'énergie (FCEE) ;
 - au fonds de réserve pour le PGA communal (Préavis 31-2008) ;
 - au fonds de réserve pour bâtiments communaux ;
 - au fonds de réserve pour la défense incendie (réseau et bâtiment)
 - au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau
 - au Fonds d'utilité publique
- d) de virer le boni de l'exercice de CHF 19'027.21 au compte capital
- e) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2007

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

Suite à une intervention de la secrétaire, M. André Borgeaud, Président, fait remarquer au rapporteur du rapport ci-dessus, que les conclusions inscrites dans le rapport ne sont pas tout à fait identiques aux conclusions du préavis municipal. Ceci est certainement dû à un oubli de la part du rapporteur. Le Président propose à l'assemblée que le président de la Commission de gestion rajoute la phrase manquante à la fin du point c), c'est-à-dire : « au fonds de réserve pour le PGA communal (préavis 31-2008) » et demande aux Conseillères et Conseillers d'accepter cette modification en levant la main. Un Conseiller ou une Conseillère a-t-il une objection sur cette façon de procéder ? La modification est acceptée sans objections ni avis contraire.

2. Rapport de la Commission « Quelle sécurité pour notre village ? » concernant le règlement de police
(préavis n° 34-2008)

M. Stéphane Zürcher, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

M. André Borgeaud, Président, ouvre la discussion.

M. P.-A. Epars aimerait revenir sur le chapitre XV, « Police du feu », art.73 dudit règlement. Je cite :

« L'incinération de déchets urbains est interdite, sauf disposition du droit fédéral ou cantonal. Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés ou déposés aux endroits déterminés par la Municipalité (déchetterie).

L'incinération de ces matières en plein air est strictement interdite. »

Cela signifie-t-il que les feux de jardins sont devenus interdits sur le territoire communal ?

M. Thierry Burnat répond que théoriquement, oui. Selon la loi fédérale, l'incinération de déchets en plein air est interdite.

La loi cantonale, elle, dit également que c'est interdit, sauf cas particuliers, comme de petites quantités de déchets végétaux incinérés par le producteur, sur la surface de production, et ceci sans gêner autrui.

M. F. Mast, Municipal, demande si la Municipalité aurait la possibilité de modifier ce point dans son règlement de police ? Il pense notamment aux personnes qui exploitent un coin de forêt alentours et qui brûlent leurs déchets forestiers sur place.

M. Thierry Burnat répond qu'effectivement chaque commune a rédigé son propre règlement de police. Par contre, concernant les feux forestiers, les directives cantonales restent applicables.

Le Président, M. André Borgeaud, clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 34-2008, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le règlement de police.

Le présent règlement entrera en vigueur après son adoption par le Conseil communal et son approbation par le Conseil d'Etat.

Le règlement de police de la commune de Penthaz du 1^{er} septembre 1978 sera dès lors abrogé.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission de gestion concernant le traitement des oppositions en vue de la construction d'un giratoire sur la RC 251a à Cossonay-Gare.

(préavis n° 35 - 2008)

Mme Sandrine Berthoud, rapporteuse, lit le rapport de la Commission de gestion.

M. André Borgeaud, Président, ouvre la discussion.

M. Gilles Rochat remarque qu'il serait parfois utile de compléter les préavis par des croquis ou des dessins, notamment pour ceux traitant des diverses zones à construire ou en travaux sur le territoire communal, ceci afin que les Conseillers puissent se faire une idée plus précise de l'objet à traiter.

M. P.-A. Epars signale qu'à la page 4, point 9 du préavis n°35-2008, le mot « cas » a été oublié dans la dernière phrase. Ce qui donnera, après correction :

« Les véhicules devront obligatoirement accéder et quitter vos places de parc par la zone abaissée. Ils ne pourront en aucun cas manœuvrer directement sur le giratoire ».

M. André Borgeaud, Président, clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 35 - 2008, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

décide

- D'adopter les réponses municipales à l'opposition formulée
- D'écarter ladite opposition

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la Commission d'étude du service communal de distribution d'eau concernant le remplacement des compteurs d'eau.

(préavis n° 36-2008)

M. Jérôme Ischi, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Pascal Affolter prend la parole afin d'attirer l'attention des membres du Conseil sur certains points qui lui paraissent importants avant de voter ce crédit, notamment :

- une rentabilité trop faible
- économie d'eau ; le changement des compteurs n'entraînera pas une diminution de la consommation d'eau des habitants, ni un changement du comportement des consommateurs.
- développement durable : le remplacement en une seule fois de tous les compteurs de la commune, soit environ 600 pièces, représente un coût important et exagéré. Pour être durable, ce remplacement devrait se faire de manière ciblée et progressive.

Pour terminer, M. Affolter propose à la Municipalité d'approfondir son étude et d'examiner des variantes.

M. André Borgeaud, Président, fait remarquer qu'il s'agit là d'une simple interpellation à la Municipalité, en aucun cas d'un amendement à rajouter au rapport. Il s'agit d'une information spontanée d'un Conseiller ayant un avis contraire par rapport aux conclusions du préavis municipal et aux conclusions du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

M. Didier Chapuis demande comment procéder pour reporter un préavis à une date ultérieure ?

M. André Borgeaud, Président, lui répond qu'il suffit de refuser le préavis lors du vote.

M. François Bachmann désire quelques précisions concernant la mise en œuvre de ce changement. En effet, certains citoyens refusent de mettre une antenne radio dans leur sous-sol. Les nouveaux compteurs d'eau étant muni d'un module radio, vont-ils être obligé d'accepter ce changement ?

M. Mast, Municipal, répond qu'il en sera fait de même pour tout le monde.

Il aimerait tout de même préciser quelques faits :

Bien que ce soit un investissement important, il est préférable, de changer ces compteurs en une seule fois. Ce nouveau système apportera un gain de temps non négligeable, d'une part pour la personne chargée des relevés et d'autre part pour les personnes travaillant à la Bourse communale.

M. Mast rappelle que les compteurs sont propriétés de la commune et si elle désire les changer, elle le fait.

M. Ch. Martinetti demande la durée de vie d'une pile à l'intérieur des compteurs ?

Selon la réponse de M. F. Mast, Municipal, la durée de vie d'une pile est de 15 ans. De plus, M. G. Santschy précise qu'en fait ces piles se rechargent automatiquement, c'est-à-dire que c'est le débit d'eau qui va recharger l'accu de la pile.

M. P. Zurbrügg pense que le relevé manuel peut se faire en parallèle avec un relevé à distance pendant plusieurs années. Il ne voit pas l'obligation de changer tous ces compteurs en même temps.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole pour appuyer le projet de M. Mast. D'autres communes, notamment Penthaz et Lussery-Villars, sont également intéressées par ce nouveau système. De plus, M. J.-D. Bonny, boursier communal, a rendu la Municipalité attentive au fait qu'il serait financièrement plus avantageux d'effectuer ce changement en une seule fois.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis No 36 - 2008, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir 600 compteurs d'eau GWF avec mobiles radio permettant une lecture à distance, ainsi que les appareils de gestion du système, auxquels s'ajoute le montant nécessaire en main-d'oeuvre pour le changement des dits compteurs, le tout pour un montant total de CHF 390'000.-,
2. d'amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds de réserve spécifique du Service des eaux (9.280.01).
3. de financer cette opération par la trésorerie courante,
4. d'autoriser la collaboration entre diverses communes aux prix convenus entre les parties, pour l'achat groupé et la mise à disposition du système de relevés.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 29 oui, 8 non et 2 abstentions.

5. Réponse de la Municipalité au postulat relatif au changement du nom de la Gare.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, informe que suite à cette demande, la Municipalité, après avoir pris des renseignements, a décidé d'entrer en matière et présentera un préavis en 2009. Elle demande la nomination d'une Commission.

6. Renouvellement du bureau du Conseil communal pour l'année 2008-2009.

M. André Borgeaud, Président actuel, annonce qu'il est sortant.

Election du (de la) Président(e).

M. Gilles RoCHAT (Rad.-Lib.) propose Mme Isabelle Gay-Crosier.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultat : Mme Isabelle Gay-Crosier est élue par 37 voix et 3 bulletins blancs.

Election du (de la) 1^{er(e)} vice-président(e).

M. André Marendaz (PSSV) propose M. Alain Pellet.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultat : M. Alain Pellet est élu par 37 voix et 3 bulletins blancs.

Election du (de la) 2^e vice-président(e).

M. Eric Joseph (GIP) propose M. Daniel Traini.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultat : M. Daniel Traini est élu par 38 voix et 2 bulletins blancs.

Election des scrutateurs.

Le vote à main levée, proposé à partir de ce moment est accepté à l'unanimité.

Proposition de M. A. Marendaz pour le Groupe socialistes et sympathisants :

- Mme Sandrine Berthoud, scrutatrice et M. Jean-François Perusset, scrutateur suppléant.
- Proposition de M. Eric Joseph pour le GIP :
- Mme Corinne Borgeaud, scrutatrice et Mme Sandrine Stoller, scrutatrice suppléante.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

7. Election de la Commission de gestion pour l'année 2007-2008 :

Proposition de M. Eric Joseph pour le GIP :

- Mme Corinne Borgeaud et M. Didier Chapuis

Proposition de M. Gilles Rochat pour le Groupe radical-libéral :

- Mme Laurence Fischli et M. Olivier Frossard

Proposition de M. André Marendaz pour le Groupe socialistes et sympathisants :

- Mmes Sandrine Berthoud, Delphine Probst ainsi que M. Bernard Morel.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

8. Election de la Commission des finances pour l'année 2007-2008

Proposition de M. Eric Joseph, pour le GIP :

- MM. Antonio Gatto et Daniel Rochat

Proposition de M. Gilles Rochat pour le Groupe radical-libéral :

- Mme Céline Guex et M. Jean-Pierre Monachon

Proposition de M. André Marendaz pour le Groupe socialistes et sympathisants :

- MM. Pascal Affolter, Alain Pellet et Stéphane Zürcher

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

9. Propositions individuelles.

M. Gilles Rochat, président du groupe radical-libéral propose, en remplacement de M. Musa Bislimi et de Mme Isabelle Gay-Crosier, les Conseillers suivants aux diverses Commissions :

- « Quelle sécurité pour notre village ? », M. Gérald Santschy,
- « Etude de divers règlements », M. Gilbert Python,
- comme délégué à l'AIEE, M. Bernard Murisier,
- pour la nouvelle Commission concernant le changement du nom de la Gare, MM. Christian Martinetti et Gérald Santschy.

M. Eric Joseph, président du GIP, propose pour la nouvelle Commission concernant le changement du nom de la Gare, MM. Naïm Ben Khalifa et Pierre-Alain Epars.

Toujours pour la nouvelle Commission, pour le groupe socialistes et sympathisants, sont proposés : MM. Joël Cavat, Jérôme Ischi et Bernard Morel.

Mme Isabelle Gay-Crosier remercie les Conseillères et Conseillers pour la confiance qu'ils lui accordent et les convie à la verrée qui suivra ce Conseil.

M. Yves Jauner, Municipal, souhaite au nom de la Municipalité, nommer deux Commissions, l'une pour la rénovation des places de jeux et l'autre pour l'étude de la mise en place d'un columbarium au cimetière.

M. André Borgeaud, Président, précise que les Commissions qui sont nommées en dehors des séances du Conseil communal, passent en premier lieu par le (la) Président(e) du Conseil.

Mme Sylvette Grandchamp signale que la Commission pour la rénovation des places de jeux a déjà été nommée.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, répond à M. André Marendaz qui interpellait la Municipalité, à savoir si elle avait l'intention d'engager un apprenti « agent d'exploitation » au service extérieur.

D'entente avec M. Duperrex, et étant donné que le service extérieur est en pleine réorganisation, il a été décidé de ne pas prendre d'apprenti cette année. Mais cette question reste ouverte pour l'année prochaine.

Par contre, 6 jeunes ont été engagés pendant les vacances d'été. Certains d'entre eux aideront pour les grands nettoyages au collège du Cheminet et au Centre communal du Verger. Quant aux autres, leur tâche sera le nettoyage de la décharge à pierres du Bas-des-Monts, où les gens jettent tout et n'importe quoi. L'objectif étant de remettre en état cet endroit et d'éliminer complètement le dépôt de M. Massarutto situé dans la forêt du Bas-des-Monts.

M. Marendaz, remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. Gilles Rochat demande à la Municipalité si elle envisage, pour faire suite à la discussion entamée l'année précédente, de passer à un éclairage plus écologique pour la Commune ?

M. F. Mast, Municipal, répond qu'il n'y a pas d'étude en cours pour ce sujet actuellement.

M. André Borgeaud, Président, annonce à l'assemblée qu'il est candidat au poste de représentant du Conseil communal à l'ARGDV (Association régionale du Gros-de-Vaud). M. Gilles Rochat prend la parole pour appuyer la candidature de M. A. Borgeaud à ce poste. Il n'y a pas d'autre candidat, la nomination est donc tacite.

M. A. Borgeaud informe les nouveaux et anciens membres du bureau qu'une séance informelle, consacrée à la passation des pouvoirs, aura lieu le lundi 23 juin 2008 à 20h00.

Comme il est de coutume à la fin d'une année politique, M. André Borgeaud, Président sortant, nous présente son rapport pour l'année 2007-2008 :

Il commence par relever la visite durant l'automne 2007, de M. Jacques Bezençon, Préfet du district de Cossonay, venu inspecter les archives du Conseil communal et par la même occasion le travail de la secrétaire ; l'examen a été réussi, la secrétaire est chaleureusement remerciée.

- **Votations et élections** : le bureau s'est réuni à 4 reprises pour le dépouillement des votations/élections. En plus des votations cantonales et fédérales où le peuple s'est prononcé sur 7 objets, il y avait l'élection du Conseil National ainsi que l'élection du Conseil des Etats. Remerciements à toutes les Conseillères et tous les Conseillers pour leur travail.

- **Conseil communal** : lors de cet exercice, le Conseil a siégé à 4 reprises pour traiter pas moins de 14 préavis.

Ceci démontre que la Municipalité est toujours aussi active et prête à relever les défis que le développement de la commune suscite et va susciter ces prochaines années.

M. André Borgeaud ne voudrait pas terminer cette dernière séance sans remercier la Municipalité, pour son esprit d'ouverture et de dialogue qui ont permis d'entretenir des rapports tout à fait positifs entre le Conseil communal et l'exécutif.

La présidence d'un Conseil communal est une expérience très enrichissante, permettant de connaître plus en détail le fonctionnement de nos institutions politiques, cantonales et nationales à travers les votations et élections, mais aussi de se rapprocher des autorités communales, de son personnel et de mieux en comprendre les rouages. Remerciements au bureau communal pour sa collaboration et sa disponibilité ainsi qu'à l'huissier toujours présente aux séances du Conseil et au dépouillement des votations.

M. André Borgeaud souhaite à son successeur beaucoup de satisfactions dans son mandat, entourée d'une équipe efficace et sympathique. (Petite parenthèse, l'ensemble du bureau, qui se présentera devant vous l'automne prochain se conjuguera au féminin ; en effet, toutes les chaises qui l'entourent de même que la sienne seront occupées par des dames !)

Mme Isabelle Gay-Crosier remercie M. André Borgeaud pour avoir mené les débats des séances du Conseil communal avec beaucoup de savoir faire tout au long de son mandat.

Mme Isabelle Hautier Charrotton remercie les diverses Commissions pour leur travail ainsi que M. André Borgeaud pour ces deux années de collaboration.

Pour conclure, M. André Borgeaud remercie le Conseil communal de la confiance qu'il lui a témoigné et c'est avec plaisir qu'il rentre dans le rang pour pouvoir participer, dès l'automne prochain, à de nouveaux débats.

Il souhaite un agréable été aux Conseillères et Conseillers et clôt cette séance à 22h25, en informant l'assemblée que le verre de l'amitié est offert par la nouvelle Présidente.

Le Président

A. Borgeaud

La secrétaire

C. Martin